

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
de l'Association pour la Communication NonViolente **ACNV France**
du 18 octobre 2025 en visio-conférence

Sur convocation régulière du bureau, les membres de l'association ACNV France se sont réunis par visio-conférence le 18 octobre 2025 à 14h pour leur assemblée générale annuelle.

Ont participé à l'assemblée générale ordinaire : 18 personnes.
Votants : 14 personnes présentes adhérentes + 2 pouvoirs = 16 votants.
Suffrages exprimés et enregistrés : 18

L'Assemblée était présidée par Mme Aurore POULAIN , trésorière de l'association.
Elle était assistée d'une secrétaire de séance, Mme Anne-Christine SICARD.

La présidente de séance précise que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité *
- Rapport financier *
- Quitus pour le CA
- Présentation budgétaire pour 2025 *
- Élection des postes du conseil d'administration

**Soumis à approbations et votes*

Les rapports ont été présentés par Mme Aurore POULAIN, présidente de séance.

Première partie : VOTE DES RAPPORTS MORAL, D'ACTIVITÉ ET FINANCIER et QUITUS
Chacune des résolutions proposées a été présentée au vote de l'assemblée.

Résolution n°1 : L'Assemblée Générale, après avoir entendu **le rapport moral et le rapport d'activité de l'association en 2024** approuve ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 : L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier, approuve ledit **rapport ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3 : **L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion** à la présidente, à la trésorière et à l'ensemble des membres du conseil d'administration, pour l'exercice clos **le 31 décembre 2024.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Résolution n°4 : L'Assemblée Générale approuve **les perspectives et le budget prévisionnel 2025**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième partie : ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après un échange entre les personnes présentes, l'Assemblée Générale prend les résolutions suivantes :

Résolution n° 5 : **Renouvellement du mandat d'administrateur de Guillaume Brabant**
L'Assemblée Générale constatant que son mandat arrive à expiration le 2 avril 2025, renouvelle ce mandat pour une durée de trois exercices sociaux. Il prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Après consultation 5 personnes présentent leur candidature au CA.

Résolution n° 6 : **Élection de Nicole Azincourt** . Sur candidature spontanée en séance, l'Assemblée Générale élit **Nicole Azincourt** en qualité d'administratrice pour une durée de 3 exercices sociaux. Ce mandat prendra fin à l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 7 : **Élection d' Anne - Christine Sicard**. Sur candidature spontanée en séance, l'Assemblée Générale élit **Anne-Christine Sicard** en qualité d'administratrice pour une durée de 3 exercices sociaux. Ce mandat prendra fin à l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 8 : **Élection de Céline Dagnaud**. Sur candidature spontanée en séance, l'Assemblée Générale élit **Céline Dagnaud** en qualité d'administratrice pour une durée de 3 exercices sociaux. Ce mandat prendra fin à l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 9 : **Élection de Sylvie Lauzière**. Sur candidature spontanée en séance, l'Assemblée Générale élit **Sylvie Lauzière** en qualité d'administratrice pour une durée de 3 exercices sociaux. Ce mandat prendra fin à l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 10 : **Élection de Phounkeo Phayvong**. Sur candidature spontanée en séance, l'Assemblée Générale élit **Phounkeo Phayvong** en qualité d'administratrice pour une durée de 3 exercices sociaux. Ce mandat prendra fin à l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



FORMALITÉS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait de ces délibérations en vue de l'accomplissement de toutes les formalités du dépôt et de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance a été levée à 16 h 14.

Fait le 18 octobre 2025

Aurore POULAIN, présidente de séance

Anne- Christine SICARD, secrétaire de séance

